

ANNUAIRE de la JUSTICE 1965 publié par la Direction de la législation et de la Documentation du Ministère de la Justice. Alger 1966. 625 pp.

Le Ministère de la Justice a décidé de publier cet annuaire destiné, ainsi que l'indique le Ministre dans sa préface « à livrer aussi bien aux spécialistes, praticiens ou théoriciens qu'au public le bilan annuel de l'activité judiciaire dans notre pays ». C'est donc une tâche considérable qu'il faut louer la Direction de la législation d'avoir entreprise et menée à bonne fin. Le présent volume constitue en effet le premier d'une série dont la publication est d'ores et déjà très avancée puisque la sortie de l'annuaire 1966 est imminente.

Quatre parties composent l'annuaire : Doctrine (pp. 13-178) ; Jurisprudence (pp. 179-358) ; Législation et discours (pp. 359-530) ; Le Monde judiciaire (pp. 531-622). La doctrine comprend quatorze contributions de qualité inégale mais toujours intéressantes. Il faut mentionner surtout l'article de M. Jacques BELLON, alors conseiller à la chambre criminelle de la cour suprême, sur « l'organisation judiciaire en URSS et les particularités essentielles de sa procédure ». On retrouve dans ce texte concis mais riche, non seulement l'érudition sans égale du Conseiller BELLON en matière de droit soviétique, mais aussi la sûreté des jugements et la générosité de l'inspiration qui ont caractérisé ce grand magistrat trop tôt disparu. Le signataire de ces lignes se doit de rendre hommage à cette occasion à un homme qui a bien servi la justice algérienne.

Une autre contribution mérite également d'être notée par l'information de toutes sortes qu'elle apporte : « les éléments pour la formation des magistrats » d'E.J. LAPASSAT qui fournissent des indications très précises et bien présentées sous forme de tableaux sur le niveau actuel de formation des magistrats, l'activité des cours et des tribunaux, les aspirations des licenciés en droit, les impressions des stagiaires réunis dans le séminaire des magistrats. Tout ceci est fort précieux et bien venu. « Où en sont les projets du code algérien » de R. HADDAD, également intéressant, est en grande partie dépassé par la publication en 1966 d'un certain nombre de codes sur lesquels l'auteur donnait quelques informations.

La partie législation est également de bonne veine, qui regroupe des textes conventionnels, législatifs et réglementaires intéressant la Justice Algérienne, complétés par un index analytique et une table chronologique comprenant aussi les références au J.O. Regrettons seulement que ces textes soient publiés dans l'ordre chronologique, sans aucune classification matérielle et surtout qu'il ne fassent l'objet d'aucun commentaire doctrinal. Ce ne serait pas forcément aller à

l'encontre de l'autonomie et de l'indépendance de la magistrature que d'indiquer dans une publication ministérielle le sens qu'il convient d'attribuer à certaines dispositions un peu obscures et d'indiquer discrètement « l'esprit » de la loi.

Malgré l'intérêt de la doctrine et de la législation, le spécialiste se passionnera avant tout pour « la jurisprudence » et « le monde judiciaire ». On aurait tort notamment de négliger cette dernière partie qui ne se borne pas à énumérer tristement les magistrats décédés et gravement les membres de la Chancellerie et des ordres d'avocats. On y trouve aussi la répartition des magistrats dans chaque tribunal, un état des services de chaque magistrat algérien, un état comparatif des statistiques concernant l'activité des tribunaux d'instance et de grande instance ainsi que des cours d'appel, mine de renseignements aussi précieux pour le juriste que pour le sociologue. Quant à la « jurisprudence », elle constitue une des réussites de l'annuaire, mais de celles qui laissent insatisfait : près de deux cents pages de décisions (et qui n'émanent pas seulement de la Cour Suprême et des tribunaux de la capitale mais aussi de toutes les instances du pays ainsi que des cadis) assorties d'un index à vrai dire assez sommaire. Très peu de notes malheureusement (signées en général de Maître LAINE) et succinctes, et pas de classification matérielle. De plus, il apparaît fâcheux de ne pas avoir tenté de remonter aux décisions rendues avant 1965 : l'annuaire, devrait en effet, dans toute la mesure du possible, publier systématiquement toutes les décisions rendues en Algérie, ou du moins l'intégralité des arrêts de la Cour Suprême et une substantielle sélection des autres décisions. C'est à ce prix seulement que la partie jurisprudence présentera un intérêt scientifique réel.

Ces minces réserves tomberont vite, nous l'espérons, quand paraîtra le prochain volume de l'annuaire. L'annuaire 1965 est en tous cas déjà riche de promesses que chacun a hâte de voir bientôt tenues.

Jean LECA.

HISTOIRE GENERALE DU MAGHREB - MAROC - ALGERIE TUNISIE

des origines à nos jours par Marcel PEYROUTON, ambassadeur de France

Editions Albin Michel. Paris 1966. Préface de Jérôme Carcopino. 285 pages

Dès l'avant-propos du livre, le lecteur est prévenu : « *Des savants éminents ont consacré leur vie à l'étude du Maghreb. Ils en ont épuisé la substance historique. Après eux, il faut se borner à retracer une évolution sans mystère. Toutefois il reste à leurs successeurs la faculté d'interprétation...* » Marcel Peyrouton s'emploie alors à résumer les « *travaux de Stéphane Gsell, Jérôme Carcopino... Charles Diel, William Marçais, E.F. Gautier, etc...* » Plus exactement, des origines jusqu'en 1830 d'abord (soit les deux premières parties du livre en 130 pages !), les chapitres sont essentiellement une compilation, tristement sélective,